

COMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

énerales :

Le réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
Le réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
La date de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
L'accord préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, implants multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que tous les actes effectués en série.
En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

La facture du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Le rendez-vous :
L'autorisation de l'opticien pour la réception des séances de rééducation.

Le traitement :
En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº M21- 081680

104290

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2838

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : TADILI ABDELMOUAIM

Date de naissance : 18-02-1946

Adresse : Route ALFIRDAWS - VILLAGE - R^e d'Aguammene - Etap

Tél. : 0661 09 23 15 Total des frais engagés : 13 99 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Docteur Adil OUZZANE
Chirurgien Urologue et Andrologue
22, Bd. Yacoub El Mansour
Bureau N° 42 - Casablanca

Cachet du médecin :

Date de consultation : 02/02/2022

Nom et prénom du malade : Tadili Abdelmouaim Age :

Lié(e) parent(e) :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 18/02/2022

Signature de l'adhérent(e) :

X

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/10/21 22	C-S		3.000,00	Docteur Adil OUZZANE Chirurgien Urologue et Andrologue 22, Bd. Yacoub El Mansour Bureau N° 42 - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE BADIA Eq 3 Zoued Route d'Azemmour Dar Bouazza - Casablanca	14/12/22	1099,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

MONDES
DEBU D'EXECUTION
PPU 38DH00
CO-TRIM® FC

153,30 153,30 153,30 153,30

153,30

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412 00000000	G	21433552 00000000
D	00000000 35533411	B	00000000 11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Docteur Adil OUZZANE

Chirurgien Urologue - Andrologue



Ex. Professeur associé à la faculté de médecine de Lille (France)
Ancien Chef de Clinique et Praticien Hospitalier au CHU de Lille
Membre des Associations Française et Européenne d'Urologie

الدكتور عادل وزان

أخصائي أمراض و جراحة المسالك البولية

يقا في كلية الطب
(فرنسا)

جراحة المسالك البولية

جامعي بليل

ة الفرنسية والأوروبية

لك البولية

35,30

35,30

35,30

35,30

Casablanca le : 14/02/2022

MR TADILI ABDELMOUNAIM

S.V

S.V

S.V

PHARMACIE BADIA
EG 3 Zone 3 Route d'Azemmour
Dar Bouazza Casablanca

Docteur Adil OUZZANE
Chirurgien Urologue et Andrologue
22 Bd. Yacoub El Mansour
Bureau N° 42 - Casablanca

153,30 x 6.

Permixon 160 mg - gélules :

Deux le matin pendant 3 mois

35,30
X 4
Brufen 400 mg - comprimés :

1 à 2 par jour (5 boites)

Co-trim fort - comprimés :

1 cp x2/ jour pendant 5 jours

38,00

T. PHARMACIE BADIA
EG 3 Zone 3 Route d'Azemmour
Dar Bouazza Casablanca

T. 1099,00

22, Bd Yacoub El Mansour (5^{ème} étage) Bureau N°42, Mâarif, Casablanca

22, شارع يعقوب المنصور - الطابق 5 ، المكتب 42 - المعاريف الدار البيضاء

Tél : 05 22 23 84 73 - E-mail : contact@urologiecasablanca.ma - Site Web : www.



PHARMACIE BADIA

EQ3,zone: 3 route d 'azemmour,CASABLANCA

R.C :39005

Patente:35631136

T.V.A :

C.N.S.S:6719530

Tél :0522. 91. 38 .73

Le 14/02/2022

FACTURE N°0

N° ICE : 001840314000063

N° IF : 25082533

TADILI ABDELMOUNAIM

ICE N° :

Qté	Désignation	PPV Brut Unitaire	% Remise	PPV NET Remisé	Total BRUT	Total REMISE	Total NET TTC	Dont TVA	% Taux
6	PERMIXON CO 160MG 30U	153,30	0,00	153,30	919,80		919,80	60,17	7,00
4	BRUFEN CO 400MG 30U	35,30	0,00	35,30	141,20		141,20	9,24	7,00
1	COTRIM FORT CO	38,00	0,00	38,00	38,00		38,00	2,49	7,00

PHARMACIE BADIA
EQ3 Zone 3 Route d'Azemmour
Dar Bayt Al-Zahra Casablanca

BRUT TTC 1 099,00 - Remise 0,00 = NET TTC 1 099,00

Nombre d'Articles : 3

TVA 7% Base :

1 027,14 Montant :

71,90 TVA 20% Base :

Montant

Arrêté la présente facture à la somme de :

Mille Quatre-vingt-dix Neuf Dirhams.